

FSF - Informations

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS
DU PARAPUBLIC VAUDOIS

JANVIER 2013

NEGOCIATIONS CAISSE DE PENSIONS

PAYER PLUS + TRAVAILLER PLUS = MOINS DE RENTE !

Les propositions du Conseil d'Etat (28.01.2013) :

Pour atteindre 80% en 2052		
	Aujourd'hui	Propositions du Conseil d'Etat
<i>Durée de cotisation</i>	37,5 ans (35 ans jusqu'en 2005)	38 ans
<i>Ages de retraite minimum</i>	58 et 60 ans	60 et 62 ans
<i>Age terme</i>	62 ans	65 ans
<i>Salaires assurés (Calcul de la rente)</i>	Moyenne des 3 derniers salaires cotisants à 100% du taux d'activité	Moyenne des salaires cotisants sur 38 ans Mise en place d'un processus de revalorisation, en fonction de la situation de la caisse
<i>Supplément temporaire</i>	Le montant dépend du nombre d'années d'assurance, du degré d'activité et selon les circonstances, de la durée d'anticipation.	Nouveau pont AVS financé par l'Etat à hauteur de 20 millions annuels, valorisant les travaux atypiques et introduisant un bonus éducatif
<i>Cotisations</i>	15% Etat - 9% employé-e-s	15% Etat - 10% employé-e-s

Pour atteindre 80% en 2052	
Apport de l'Etat	Apport des employé-e-s
1 milliard de versement à la Caisse	Augmentation de 1% de cotisation
Prise en charge de 20 millions par an pour le nouveau pont AVS	Augmentation de la durée de cotisation de 6 mois
Non diminution de la part de cotisation actuellement consacrée au supplément temporaire	Augmentation de deux ans des âges de retraite minimum
	Passage à l'âge terme de 65 ans
	Perte sur les rentes en raison d'un calcul sur le salaire carrière

Préserver au mieux les acquis en assumant nos responsabilités

Aujourd'hui, la FSF privilégie la voie de la négociation, quand bien même celle-ci conduit à limiter au maximum la péjoration de la situation des assuré-e-s actuel-le-s et futur-e-s.

« Co-gestionnaire » de la Caisse, la FSF estime qu'elle doit prendre ses responsabilités pour que le financement des prestations soit assuré. En conséquence, elle considère qu'au vu des circonstances, il est correct que des « efforts » soient faits de la part des assuré-e-s, l'essentiel du financement devant être garanti par l'employeur.

Cette négociation n'est pas aujourd'hui aboutie. Le compte est loin d'être bon. Des améliorations doivent encore être apportées au projet de l'Etat, utiles à rendre les « sacrifices » les moins douloureux possibles pour les employé-e-s.

La FSF, attachée à l'unité syndicale, rappelle que seules ses instances élues sont à même de décider d'une éventuelle mobilisation de ses membres, de la forme de celle-ci.

Une négociation centrale pour les assuré-e-s d'aujourd'hui et de demain

Dans le contexte des actuelles négociations, les trois organisations syndicales SUD, SSP et FSF vous appellent à participer à une :

**Assemblée générale de la fonction publique, le lundi 4 février 2013
Lausanne, Buffet de la Gare, Salle des Cantons, 20h00**

**L'unité syndicale est importante.
La FSF se doit d'être fortement présente lors de l'Assemblée du 4 février.**